

Exercice ouvert le :	01/01/2020	Régime "simplifié d'imposition" <input type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de
et clos le :	31/12/2020	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> ou "réel normal" <input checked="" type="checkbox"/>	taxation au tonnage <input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL ROND POINT DU 11 NOVEMBRE PLACE DU TAMPINET BP 201 04000 DIGNE LES BAINS			
N° Siret	41110650300021		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :		N° Siret :	
Adresse :			
<b>B ACTIVITE</b>			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		OFFICE DU TOURISME	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>			
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT (Report de la ligne
	Bénéfice imposable au taux de 28 %		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
	Bénéfice imposable au taux de 31 % (ou 26,5% ou 27,5%)		
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
<b>2 Plus-values</b>	PVLT imposables au taux de 15%		
	PVLT imposables	Autres plus-values imposables	Plus-values à LT imposable
	à 19 %	à 19 %	à 0% (art. 238 quinquies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).</b>	Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Terr. entr. <input type="checkbox"/>
	Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>		PME innovantes <input type="checkbox"/>
	Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
			BUD, art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :</b>	productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		
<b>D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>			
<b>1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt</b>			
<b>2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.</b>	Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066		
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS</b>			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez : <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>			
<b>G COMPTABILITE INFORMATISEE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé
Examen de conformité fiscale <input type="checkbox"/>		Nom, adresse du prestataire :	
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/> FIDUCIAL EXPERTISE			
Téléphone : 04 92 36 74 20 1 AV FRANCOIS CUZIN BP 79			
04004 DIGNE LES BAINS CEDEX			
- du conseil * : <input type="checkbox"/>			
Téléphone :			
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :			
n° agrément			
Visa : CGA/AGA <input type="text"/>		Viseur conventionné <input type="text"/>	
A DIGNE LES BAINS le 28/06/2021			
Nom du déclarant M CAZERES Benoît			
Qualité du déclarant : PRESIDENT			

**IMPOTS SUR LES SOCIETES**  
**Annexe à la déclaration N° 2065**

N° 2065 bis 2021

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL					
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2020					
<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>					
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a) (b)		
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)		(c)		
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)		
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(e)		
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(f)		
			(g)		
			(h)		
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)		
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)		
7	Montant des revenus répartis (5)		Total (a) à (h)		
<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées		
	année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Frais professionnels autres que (5) et (6). Ind. forfaitaires Remboursements (7) (8)
<b>J DIVERS</b>					
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)					
Adresses des autres établissements					
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>					
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			MVLT réalisée au cours de l'exercice		
			MVLT restant à reporter		

## 1- BILAN ACTIF

N° 2050

2021

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Durée ex. en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12			
ROND POINT DU 11 NOVEMBRE PLACE DU TAMPINET BP 201		04000 DIGNE LES BAINS			
Numéro SIRET* 41110650300021		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :			
Exercice N, clos le : 31/12/2020					
		31/12/2019			
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	126	299
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ	303	334
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	1 843	1 329
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 757	793
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	4 029	2 756
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	8 052	8 996
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 443	70
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	43 257	17 468
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG		
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	332	1 039
E	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	54 084	27 573
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	1A	58 113	30 329
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

## 2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2021

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : )	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	9 049	-4 857
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	9 049	-4 857	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp. et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 077	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 977	2 338
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 849	16 992
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	24	924	
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	19 137	14 932
	TOTAL (IV)	EC	49 064	35 185
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	58 113	30 329
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
		1C		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	49 064	35 185	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL						Néant		*	
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	6 319	FB		FC	6 319		10 737
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	100 290	FH		FI	100 290		171 591
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	106 609	FK		FL	106 609		182 329
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	119 702		132 708
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 603		580
	Autres produits (1) (11)					FQ			
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	230 914	
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 389		3 479
	Variation de stock (marchandises)*					FT	943		414
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	116 116		171 187
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 045		5 164
	Salaires et traitements*					FY	77 101		107 242
	Charges sociales (10)					FZ	17 340		27 160
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	2 296		5 742
	Dotations d'exploitation : - dotations aux provisions					GB			
- Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Autres charges (12)					GE	92		85	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	223 323		320 473
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	7 591		-4 857
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
<b>2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV			
<b>3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V -VI)</b>						GW	7 591		-4 857

(Renvois : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 458	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 458	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		HI	1 458	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	232 372	315 616
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	223 323	320 473
<b>5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN	9 049	-4 857
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	4 603	580
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	32	75	
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9 Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible) A7 Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges except.	Produits except.		
VENTE VTT			1 458	
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à post 3	
Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL						Néant		*	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	1 280	KE		KF	
C	Terrains			KG		KH		KI	
	Cons truc	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK	KL
- Sur sol d'autrui		Dont Composant	M1		KM		KN	KO	
R	Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant		M2	340	KP		KQ	KR
		Dont Composant		M3	12 308	KS		KT	KU
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW		KX	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencs, aménagemts div*		KY		KZ		LA	
		- Matériel de transport*		LB	1 400	LC		LD	1 406
L	Immobilisations corporelles en cours	- Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG	
		- Emballages récupérables et divers*		LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
S	TOTAL III		LN	14 048	LO		LP	3 864	
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
I	Autres participations			8U		8V		8W	
N	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
	TOTAL IV		LQ		LR		LS		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG	15 328	OH		OJ	3 864	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice		Rééval légale ou éval en équ	
				par virement de poste à poste	par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e	3		4	
				1	2				
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV	320	LW	960	1X	
C	Terrains			LX		LY		LZ	
	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB		MC	
- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF		
R	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions	Dont Composant		MG		MH	340	MI	
		Dont Composant		MJ	726	MK	14 040	ML	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MM		MN		MO	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MP		MQ		MR	
		- Matériel de transport		MS		MT	2 806	MU	
L	Immob. corporelles en cours	- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MV		MW		MX	
		- Emballages récupérables et div		MZ		NA		NB	
E	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
S	TOTAL III		NG	726	NH	17 186	NI		
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7		0W	
I	Autres participations			0X		0Y		0Z	
N	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D	
	Prêts et autres immob. financières			2E		2F		2G	
	TOTAL IV		NJ		NK		2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OK	1 046	OL	18 146	OM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL Néant



CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.
- (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

## CADRE B

## Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice

2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice

3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.



Désignation de l'entreprise :		ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL						Néant		*
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*</b>										
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.		
Frais d'établ. et développ. TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immob. incorp. TOTAL II		PE	980	PF	114	PG	260	PH	834	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV	6	PW	30	PX		PY	36	
Inst. techn., matériel et outillage ind.		PZ	10 979	QA	1 709	QB	490	QC	12 198	
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
immob. - Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	607	QM	443	QN		QO	1 050	
- Emballages récup. et div.		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	11 592	QV	2 182	QW	490	QX	13 284	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	12 572	OP	2 296	OQ	750	OR	14 118	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>										
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
N Inst. gales., agnc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
C Inst gales, agencé & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO			
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

## 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2021

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL					Néant
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC
P	Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
V	Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
	Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C	Prov. pr renouvellement des immob.*	5F	5H	5J	5K
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
E	sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P	immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05
R	- titres de participat°	9U	9V	9W	9X
E	- autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation		UE	UF	
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET  
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE\***

N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise :	ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL	Néant	*
-------------------------------	--	-------	---

<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL			
	Prêts (1) (2)		UP			
	Autres immobilisations financières		UT			
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA			
	Autres créances clients		UX	2 443	2 443	
	Cré. repr. * (Prov dépr. <span style="border:1px solid black; padding:0 2px;">UO</span> )		Z1			
	Personnel et comptes rattachés		UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	881	881	
	Etat et	Impôts sur les bénéfices	VM			
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 523	3 523	
	collectivités	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN			
	publiques	Divers	VP			
	Groupes et associés (2)		VC	37 545	37 545	
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	1 307	1 307	
	Charges constatées d'avance			VS	332	0
<b>TOTAUX</b>			VT	46 031	0	
RE N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG			
		à 1 maximum à l'origine	VH			
		à + de 1 an à l'origine				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	3 977	3 977	
		Personnel et comptes rattachés	8C	6 062	6 062	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	11 866	11 866	
Etat et	Impôts sur les bénéfices	8E				
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 803	2 803		
Collectivités	Obligations cautionnées	VX				
publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	118	118		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupes et associés (2)	VI			
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K	24	24	
		Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2			
		Produits constatés d'avance	8L	19 137	19 137	
<b>TOTAUX</b>			VY	43 987	43 987	
RE N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK			
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2020		
<b>I. REINTEGRATIONS</b>				<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés				WA	9 049	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)	XX		
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis)	XZ		
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI				XY		
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7		
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)				I8		
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%				ZN		
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme				WN		
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR		
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		SU	intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SW		
Dont :		SX	Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage				Y3		
<b>TOTAL I</b>				WR	9 049	
<b>II. DEDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*				WS		
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)				WT		
Régimes	Plus-values	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *				
imposition	nettes	- imposées aux taux de 0%				
		- imposées aux taux de 19%				
particuliers	à	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
et impos.	long terme	- imputées sur déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19%					
différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)					
Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer				ZY		
Mesures				Majoration d'amortissement *		
d'incitation	Entreprise nouvelle 44 septies	K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5
			Sociétés d'investissements immo.	K3	Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)	0V	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)	1F	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC
	Zone de revitalisation rurale (44)	PC	Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS		
Deduct. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. (art 39 decies)		Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)		ZI
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)		
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)		
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
<b>TOTAL II</b>				XH		
<b>III. RESULTAT FISCAL</b>						
Résultat fiscal avant imputation		bénéfice (I moins II)		XI	9 049	
des déficits reportables :		déficit (II moins I)		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL		
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)				XL	9 049	
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN	0	
				XO		

**10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL			Néant	*
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	15 657	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	9 049	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6	6 608	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		
<b>TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)</b>		<b>YK</b>	<b>6 608</b>	
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW
<b>Provisions pour risques et charges*</b>				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
<b>Provisions pour dépréciation*</b>				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
<b>Charges à payer</b>				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
<b>TOTAUX</b>		<b>YN</b>		<b>YO</b>
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		*	
<b>TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>					
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C			
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D		-4 857	
Prélèvements sur les réserves		0E			
TOTAL I		0F		-4 857	
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB			
	- Autres réserves	ZD			
	Dividendes	ZE			
	Autres répartitions	ZF		-4 857	
	Report à nouveau	ZG			
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	
				-4 857	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>				<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N -1</b>
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance	YT	52 671	109 805
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	428	427
	- Personnel extérieur de l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	1 665	3 007	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	175	85	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles) ES	ST	61 178	57 863	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	116 116	171 187
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS		9Z	4 045	5 164
Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	4 045	5 164	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	10 974	12 864
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	8 649	9 989
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2020)*		OB	75 475	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so		ZK	%	%
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP		
Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH		
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe JA	PV à 15%	JK	PV à 0% (1	JL
		PV à 19%	JM	Imputation	JC
	Groupe : résultat d'ens. JD	PV à 15%	JN	PV à 0% (1	JO
		PV à 19%	JP	Imputation	JF
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH		
				N°SIRET de la société mère	JJ

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2021

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL						Néant	*
<b>A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
<b>B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)
Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+				+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+	+	+	
<b>Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)</b>							
<b>Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)</b>		<b>A</b>	<b>B (Ventilation par taux)</b>			<b>C</b>	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME  
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2021

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL					Néant	*
<b>A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME</b>						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
<b>Origine</b>			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
<b>Total 1</b>						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
	sur 10 ans ou sur une	N-2				
	durée différente (art.39	N-3				
	quaterdecies 1 ter et	N-4				
	1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
<b>Total 2</b>						
<b>B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS</b>						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
<input type="checkbox"/> de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales			<input type="checkbox"/> d'apport à une société d'une activité professionnelle			
soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
<b>Total</b>						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant				*							
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)											
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *											
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)											
<b>I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU</b>													
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%							
1		2		3		4							
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10											
<b>II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES</b>													
Origine		Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter							
		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)				à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)	à 15 % ou 16,5 % (1)					
1		2		3		4		5		6		7	
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10											

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D

2021

Désignation de l'entreprise :		ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL				Néant	*	
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*								
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme						
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2							
Total (lignes 1 et 2)	3							
Prélèv. opérés	4							
	5							
Total (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							

<b>II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)</b>				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois : 12	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
<b>Total 1</b>	<b>OX</b>	<b>0</b>	
<b>II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
<b>Total 2</b>	<b>OM</b>	<b>0</b>	
<b>III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
Achats	ON	0	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
<b>Total 3</b>	<b>OJ</b>	<b>0</b>	
<b>IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	<b>OG</b>	<b>0</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	<b>SA</b>	<b>0</b>	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	<b>EV</b>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	<b>GX</b>		
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>Du</b>		<b>Au</b>
Date de cessation		<b>HR</b>	